

*Impôt sur le revenu—Loi*

velle-Écosse. La même année, par suite de la rébellion de Riel, le Manitoba était créé. Étant donné que le Manitoba n'aurait pas droit de regard sur l'exploitation de ses richesses naturelles, il demeurerait une colonie de fait, sinon de nom.

En 1871, la Colombie-Britannique entrait dans la Confédération. Mais dès 1858 elle était organisée et avait établi ses frontières en 1866. Elle est donc entrée dans la Confédération en tant que province qui possédait ses richesses naturelles et avait droit de regard sur leur exploitation.

En 1873, ce fut le tour de l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne faisait aucun doute que cette nouvelle province possédait ses richesses naturelles et avait droit de regard sur leur exploitation.

En 1905, l'Alberta et la Saskatchewan furent créées à partir des territoires coloniaux. On les a appelées des provinces, mais, en fait, elles n'en étaient pas, puisqu'elles n'avaient aucun droit de propriété ni de regard sur leurs richesses naturelles.

Cette suite d'événements nous montre que la Confédération prend forme. Il existait en réalité trois provinces qui n'étaient pas propriétaires de leurs propres ressources: le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

En 1912, les frontières de l'Ontario, du Québec et du Manitoba ont été déplacées vers le Nord pour devenir ce qu'elles sont à l'heure actuelle. Pourquoi ont-elles été reculées vers le Nord? A cause de la richesse des ressources se trouvant à l'extrême-nord de ces provinces. Le Québec et l'Ontario ont immédiatement reçu le titre de propriété des ressources naturelles se trouvant dans cette région nordique et le droit de les exploiter. Le Manitoba, par contre, n'a pas le contrôle de ses ressources naturelles et elles ne lui appartiennent pas. C'est inimaginable! Trois provinces ont été agrandies, mais deux seulement ont obtenu des droits sur leurs ressources naturelles. Le Manitoba n'est pas devenue propriétaire des ressources du nord de la province et elle n'a pas eu le droit de les exploiter puisqu'elle n'avait pas de droit sur les ressources du reste de la province à ce moment-là.

Dans les années 1930, une vague d'agitation a déferlé au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Il y existait même un net sentiment d'hostilité. Je ne puis m'empêcher de penser que l'histoire se répète. Il suffit en effet de faire un retour en arrière pour constater que le mécontentement, l'hostilité et le désir de séparation se manifestaient déjà à cette époque. Mais ce n'est que lorsque ces sentiments ont commencé à s'exprimer et que les agriculteurs se sont réunis en petits groupes, lesquels ont pris de l'ampleur, que le gouvernement a enfin écouté les revendications de l'Ouest. Or, l'Ouest fait encore entendre les mêmes griefs; songeons par exemple au groupe Westfed. Qu'en pense notre illustre premier ministre? Il considère cela comme du chantage. En 1930, il ne s'agissait pas pourtant de chantage mais de l'expression d'un sentiment populaire. Les gens disaient en somme: «Vous autres Canadiens du centre ne saisissez pas ce qui se passe dans les provinces des Prairies. Vous devrez pourtant comprendre avant que le pays ne s'effondre».

Le fait qu'il soit difficile de conclure une entente sur l'énergie est la conséquence directe de tous ces facteurs que j'ai tenté d'esquisser. Le Manitoba a attendu 60 ans avant de devenir maître de ses ressources naturelles. On peut même dire que depuis qu'il est devenu une province, le Manitoba a été privé de la gestion de ses ressources plus longtemps qu'il n'en a joui.

Quant à l'Alberta et la Saskatchewan, c'est en 1930 qu'elles sont devenues maîtresses de leurs ressources—il y a donc 50 ans. Quand ils se rendent compte que c'est ce qui arrive à une entente, que par le biais d'un budget ou d'un accord sur l'énergie on tente de s'approprier le contrôle et la possession des ressources naturelles, les habitants des provinces productrices s'y opposent puisqu'ils ne veulent pas revenir au régime colonial. J'exhorte le gouvernement à essayer de comprendre ce fait fondamental. J'exhorte les ministériels à continuer de négocier une entente énergétique acceptable.

**M. Rae:** Monsieur le président, c'est avec un certain intérêt que j'ai écouté les propos tenus au cours du débat. Je trouve un peu drôle que le député de Mississauga-Sud s'oppose si carrément à la politique suivie par la Banque de Canada en 1981 alors qu'en 1979, quand son parti était au pouvoir, il semblait incapable de parler. Actuellement la Banque du Canada suit exactement la même ligne de conduite que celle que suivait le gouverneur Bouey en 1979. Les principes, la philosophie, le raisonnement fondamental, la même tournure d'esprit, les mêmes hypothèses et préférences, les mêmes problèmes et excuses et l'inactivité qui paralysaient le duo Crosbie et Bouey, tout cela se répète aujourd'hui au comité des finances avec le trio Crosbie, MacEachen et Bussièrès.

Certes, je me réjouis de voir le député de Mississauga-Sud et ses collègues conservateurs s'opposer aux taux d'intérêt élevés, mais nous savons tous parfaitement bien que leur attitude varie selon qu'ils sont dans l'opposition ou au pouvoir. Les raisons qu'ils invoquent pour s'opposer à la politique d'intérêts élevés du gouvernement varient selon le camp dans lequel ils se trouvent.

• (1610)

Il ne conviendrait guère que j'en profite pour entamer une autre discussion, comme je l'ai fait ainsi que de nombreux autres députés au comité, sur la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt. Il importe toutefois, de souligner que le ministre se fonde sur l'hypothèse que les taux d'intérêt élevés avec lesquels le Canada est aux prises à l'heure actuelle ne sont qu'un phénomène temporaire. Nous avons averti le ministre qu'il n'en est rien, qu'aussi longtemps que nos taux d'intérêt seront alignés sur ceux des États-Unis et sur une politique qui échappe à notre pouvoir, nous n'y pourrions rien. Ils seront probablement très élevés à cause de la politique de la Banque. Il est donc indispensable que le gouvernement change d'attitude en matière de taux d'intérêt et mette au point des programmes fiscaux propres à surmonter les effets absolument néfastes des taux d'intérêt.

Les députés de l'opposition officielle et mes collègues ont donné des exemples des répercussions de cette façon de voir sur l'industrie du bâtiment, de la construction domiciliaire, sur la petite entreprise et sur les agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada. Le gouvernement ne peut tout simplement pas prétendre, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, qu'il s'agit d'un problème passager et qu'il lui serait dangereux de réagir de façon intempestive à ce qui n'est qu'un effet secondaire de la politique appliquée aux États-Unis.

Les problèmes qu'éprouve l'industrie de la construction ne sont visiblement pas temporaires. Ils sont bel et bien permanents. Dans ma circonscription, le taux de chômage chez les travailleurs de la construction est de plus de 30 p. 100 depuis deux ans et certains de ces travailleurs sont sans emploi depuis